



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Commune de MAREST SUR
MATZ
14 ROUTE DE COMPIEGNE
60490 MAREST SUR MATZ

DEBIT DE BOISSONS DE 3EME CATEGORIE

Monsieur le Maire,
Je soussigné(e) BONICHOT
Prénoms Alain
Profession ou qualité Président de MAREST EN FÊTES
Domicile
12 RUE PRINCIPALE
60490 MAREST SUR MATZ

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

à
PLACE PAUL BAILLY
60490 MAREST SUR MATZ

du 22/07/2022 au 23/07/2022
à l'occasion de (1) séance de cinéma en plein air

Le 23/06/2022

Signature

(1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

ARRÊTÉ DU MAIRE 33/2022

Le maire de la commune de MAREST SUR MATZ

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 3352-5 et L 3334-2 et/ou L 3335-4 et L.3321-1 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 (non applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en application de l'article L 2542-1) et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des collectivités territoriales.

Arrête :

BONICHOT Alain est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3ème catégorie

à (1)

PLACE PAUL BAILLY
60490 MAREST SUR MATZ

le 22/06/2022

le 23/06/2022

, jusqu'à 01h00

Copie de cette présente autorisation sera adressée au commissariat ou à la gendarmerie.
La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le 23/06/2022

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Remettre à la Gendarmerie ou au Commissariat



Maire, Christian LÉPINE

Signature et cachet